



Asfad – I.S.G. VITRÉ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

**Intervenante Sociale en Gendarmerie (ISG) –
Territoire de VITRÉ Communauté
et Pays de la Roche aux Fées**

SOMMAIRE

Le cadre d'intervention	3
A. Un dispositif territorialisé qui s'appuie sur un dispositif national.....	3
A.1 L'origine du poste	3
A.2 La mise en œuvre générale de la mission	4
A.2.1 L'organisation du poste.....	4
A.2.2 L'origine des demandes d'intervention	4
A.2.3 L'ISG au cœur d'un maillage partenarial.....	5
B. L'activité de l'ISG sur l'année 2019	6
B.1 Nombre de dossiers traités	6
B.2 Caractéristiques principales des bénéficiaires.....	7
B.3 Nature des problématiques rencontrées	7
B.4 Illustration de la diversité des situations traitées.....	8
C. La participation à des groupes de travail et à des formations	10
C.1 La participation à l'ANISCG	10
C.2 La participation à des temps de formation, d'information collective et des réunions	10
C.3 Un travail approfondi autour de la valorisation statistique de l'activité des ISCG.....	11
C.4 La participation à des actions de communication médiatique	11
D. Les évolutions du poste	12
D.1 Une plus grande visibilité et implication dans le traitement des VIF.....	12
D.2 Le développement des postes d'ISCG sur le département	12
ANNEXES.....	14

Le cadre d'intervention

L'Intervenante Sociale en Gendarmerie (ISG) sur VITRE Communauté se réfère, pour son activité, à la convention annuelle initiale quadripartite signée le 31 mai 2016 entre le Groupement de Gendarmerie, l'État, VITRE Communauté et l'Asfad. Elle a été renouvelée et cosignée le 8 janvier 2019, par le département et le Pays de la Roche aux fées pour une extension du service sur l'intercommunalité.

Cette convention stipule : « *Les missions confiées à l'Intervenante Sociale en Gendarmerie sont déclinées selon trois axes principaux :*

- *le premier accueil social d'écoute et d'orientation des personnes en situation de détresse, confrontées en particulier aux violences infra-familiales et aux violences faites aux femmes et accueillies dans les gendarmeries ou les commissariats dans l'exercice de leurs missions quotidiennes ;*
- *l'évaluation de la situation globale de la personne ;*
- *l'orientation et l'accès aux services sociaux de droit commun, en fonction des situations (CDAS, CCAS, associations, ...) et dans le champ juridique et médico-psychologique pour une meilleure prise en charge ».*

A. Un dispositif territorialisé qui s'appuie sur un dispositif national

A.1 L'origine du poste

Pour rappel, la volonté de développer des postes d'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie s'est amorcée il y a plus de 20 ans au niveau national. La concrétisation s'est faite de façon très progressive et a émergé dans le département d'Ille et Vilaine en 2006 avec la création du poste d'Intervenant social à l'Hôtel de Police de Rennes, porté par l'Asfad.

En 2013, le territoire de VITRÉ Communauté a souhaité à son tour se doter de cet outil pour faire face à une hausse constante des affaires de violences intrafamiliales traitées par la compagnie de Vitré. La Communauté de communes, « VITRÉ Communauté », a donc ouvert en juin 2013 un poste d'ISG à mi-temps pour intervenir sur les 36 communes du territoire. En juillet 2014, la Communauté de communes s'étend à 10 autres communes supplémentaires et le temps de travail de l'ISG passe alors à 70 %.

En août 2015, la mission est suspendue au départ de la professionnelle en poste. Le besoin de pérenniser ce dispositif est cependant rapidement réaffirmé par la compagnie de Gendarmerie. VITRE Communauté souhaitant alors déléguer la gestion du poste, la Préfecture d'Ille et Vilaine sollicite l'Asfad, forte de son expérience acquise depuis 2006 avec l'ISC (Intervenant Social en Commissariat).

Le 31 mai 2016, la convention partenariale est signée pour un poste à 80 %, occupé par une professionnelle salariée de l'Asfad et diplômée Assistante de service social. Le financement est assuré dans un premier temps à 50 % par le FIPD (Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance) et à 50 % par VITRÉ Communauté (cf. annexes). A partir de 2018, le financement devient tripartite avec la participation du Conseil départemental sur la base d'une répartition égalitaire entre les trois institutions.

2019 marque une nouvelle étape dans l'installation et le développement du poste d'ISG sur le territoire avec le renouvellement de la convention et l'extension au Pays de La Roche aux Fées. Le temps de travail passe ainsi à 1 ETP.

A.2 La mise en œuvre générale de la mission

L'année 2019 est la troisième année d'exercice complet depuis la réinstallation du poste. Il est exercé à 90 % sur les six brigades du territoire et à 10 % au siège de l'Asfad pour participer aux réunions institutionnelles, temps de formation et travail partenarial de territoire.

A.2.1 L'organisation du poste

Pour être au plus près des habitants et des équipes de Gendarmerie, l'intervenant social assure toutes les semaines des permanences fixes par demi-journée. Pour répondre aux disponibilités des personnes en activité, des créneaux horaires élargis certains soirs de la semaine sont également prévus.

Organisation du poste par brigade en 2019

A l'Asfad : Lundi 9h-13h (1 à 2 fois par mois)

Brigade de Vitré : Mardi matin 9h-12h
Mercredi 10h-19h (semaines impaires)
Jeudi 14h-19h

Brigade de Châteaubourg : Mardi 14h-17h30

Brigade d'Argentré du Plessis : Jeudi matin 9h30-12h

Brigade de La Guerche de Bretagne : Lundi 9h-12h (2 à 3 fois par mois)
Vendredi matin 9h-12h

Brigade de Retiers : Lundi 14h-17h30

Brigade de Janzé : Vendredi 14h-17h30

Les temps de rencontre avec les usagers ont prioritairement lieu en Gendarmerie et sont limités aux horaires d'ouverture des brigades respectives pour des raisons de sécurité. L'ISG essaye de concilier disponibilité et réactivité dans la fixation des rendez-vous et peut ainsi s'adapter aux disponibilités et aux contraintes de mobilité de la personne concernée. Des aménagements de permanences et des rendez-vous en Mairies rurales peuvent ainsi être proposés.

Les créneaux de permanence sont volontairement rendus publics afin de constituer des repères pour les usagers des Gendarmeries. Cependant, pour des raisons pratiques, il est préférable de prendre rendez-vous en contactant directement le numéro de portable de l'ISG, lui aussi rendu public par voie d'affichage et de distribution de cartes de visite (cf. annexes).

A.2.2 L'origine des demandes d'intervention

La saisine de l'ISG se fait principalement **par les Gendarmes** par le biais d'une fiche type (cf. annexes) dès qu'ils repèrent au cours de l'exercice de leur fonction un besoin ou une situation relevant de difficultés sociales et/ou familiales.

Cette fiche est nationale et intégrée au logiciel de rédaction des procédures de la Gendarmerie Nationale. La fiche de liaison reprend ainsi brièvement le contexte de l'intervention, les informations administratives des usagers concernés et la place de chaque personne dans la situation décrite. Elle précise aussi si l'usager est demandeur et/ou informé d'un contact avec l'ISG.

Elle est transmise par mail ou déposée dans le casier dédié à l'ISG dans chaque brigade où sont assurées des permanences. Par la suite, le professionnel prend contact téléphoniquement dans les meilleurs délais avec les personnes demandeuses ou identifiées victimes, pour leur proposer un entretien social. Ce n'est que dans un second temps, après avoir recueilli l'accord de la victime, qu'un contact peut s'établir avec le mis en cause, si cela s'avère judicieux.

Les partenaires peuvent aussi être orienteurs de situations. Il peut s'agir de personnes déjà connues des services de Gendarmerie, ayant besoin d'être accompagnées, écoutées, renseignées dans la procédure déjà engagée ou de personnes confrontées à une difficulté et ne sachant si elles doivent privilégier une voie judiciaire ou amiable.

Finalement, petit à petit, grâce au bouche à oreille et à la communication locale, il arrive que **des personnes** s'adressent directement à l'ISG avant toute démarche préalable.

A.2.3 L'ISG au cœur d'un maillage partenarial

L'ISG n'a pas vocation à réaliser des accompagnements au long cours. La finalité de la mission est de prévenir la dégradation de situations sociales et familiales en réorientant les personnes en détresse rencontrées en Gendarmerie vers les interlocuteurs compétents et présents sur le territoire.

Cela nécessite donc d'entretenir les relations partenariales et les connaissances des dispositifs proposés par chacun.

En 2019, plusieurs rencontres ont permis de nourrir et développer cet objectif :

- 08/01/2019 : Rencontre du CHRS « Les Tertres noirs » de l' AIS 35, de l'ISG et du lieutenant CHALMEAU de la brigade de Vitré
- 15/01/2019 : Inspection de la Gendarmerie de La Guerche de Bretagne, permettant ainsi des échanges avec les élus locaux
- 25/01/2019 : Inspection de la Gendarmerie de Vitré
- 07/02/2019 : Rencontre des équipes du CCAS de Vitré
- 07/02/2019 : Inspection de la Gendarmerie de Janzé
- 02/04/2019 : Rencontre des équipes du CDAS de Janzé
- 26/04/2019 : Réunion du Conseil Intercommunal de Sécurité et de la prévention de la délinquance (CISPD)
- 17/05/2019 : Intervention avec l' AIS 35 à la journée « Réseau métier » des CDAS de l'est du département pour présenter la prise en charge particulière des victimes de Violences conjugales
- 04/06/2019 : Rendez-vous de l'interconnaissance des acteurs du Social sur le Pays de la Roche aux Fées pour construire l'ASIP (Accueil Social Inconditionnel de Proximité)
- 13/06/2019 : Rencontre de l'équipe de la Mission Locale du Pays de Vitré et de la Roche aux Fées
- 13/06/2019 : Déjeuner partagé avec les partenaires de la Roche aux fées dans le cadre du collectif « Fées Réseau »
- 13/06/2019 : Réunion de travail du groupe violence intrafamiliales du CISPD
- 30/09/2019 : Rencontre de l'équipe du CSAPA de Vitré
- 14/10/2019 : Rencontre de l'équipe de l'UDAF en charge de la médiation familiale
- 06/11/2019 : Rencontre de l'équipe du CMP de Janzé
- 13/11/2019 : Temps d'échange autour de la prise en charge des victimes de violences conjugales entre M. ASTRUC, Procureur de la République et les ISCG de l'Ille et Vilaine.

A ces réunions de travail se sont ajoutés deux temps de bilans, le comité de pilotage le 26/09/2019 et le bilan interne avec le Commandant de compagnie le 14/11/2019.

En 2019, l'ISG a aussi été invitée à participer au dispositif « The Box » développé sur le Pays de la Roche aux Fées. Il s'agit d'un outil permettant aux jeunes du territoire de soumettre en toute confidentialité un problème ou de poser une question qui concerne leur santé, leur vie affective et leur vie en collectivité. Une équipe de professionnels de différents secteurs (santé, social, citoyenneté, jeunesse, éducation) répond à leurs questions et échange avec eux, par SMS ou mail, dans un délai maximum de 15 jours. De par sa position transversale entre tous ces champs d'intervention et tous ces partenaires, il a été jugé opportun d'associer l'ISG au groupe de lecture. L'ISG a ainsi participé à une réunion et à 3 comités de lecture le 29/08, 23/09 et 04/11. Cependant cette participation ne sera pas reconduite en 2020 afin de pouvoir répondre aux différentes sollicitations qui ont lieu sur le territoire.

B. L'activité de l'ISG sur l'année 2019

B.1 Nombre de dossiers traités

Sur l'année 2019, l'Intervenant Social a été saisi 429 fois (cf. annexes) soit 23 % de plus qu'en 2018. Cela correspond au développement du territoire d'intervention et au passage à temps plein. 278 prises en charge ont pu être engagées avec les usagers concernés, soit un taux de retour sur mise à disposition de 65 %.

Le service s'est adressé de façon directe ou indirecte à 349 bénéficiaires et 608 entretiens ont été réalisés. Si la plupart des personnes n'a besoin que d'une seule rencontre, certaines en revanche, souvent du fait d'un isolement important, nécessitent un investissement plus soutenu.

65 % des dossiers émanent directement des services de Gendarmerie. En revanche, 14 % des saisines sont des orientations des services sociaux (CDAS, CCAS de Vitré...) et 11 % sont des sollicitations directes d'usagers (1,5 % services de soins, 2 % élus, 3,5 % associations, 4 % autres).

Les secteurs géographiques concernés correspondent à :

- 37 % au territoire d'intervention de la Brigade de Vitré
- 8 % à celui de Châteaubourg
- 9 % à celui d'Argentré
- 18 % à celui de La Guerche
- 10 % à celui de Retiers
- 11 % à celui de Janzé
- 7 % à d'autres secteurs (5 % sur Châteaugiron).

L'activité enregistrée sur les communes extérieures aux territoires financeurs peut s'expliquer par le fait que l'organisation des Brigades de Gendarmerie ne correspond pas exactement au découpage administratif de l'intercommunalité.

Ainsi, la Brigade de Châteaubourg forme une communauté de Brigades avec celle de Châteaugiron, de même que le PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) et la BMO (Brigade Mobile) sont déployés sur l'intégralité de la compagnie. Les équipes de ces unités mutualisent leurs moyens, leurs interventions, leurs temps et leur commandement. Ainsi habitués à travailler avec l'Intervenant Social, les Gendarmes ont pris le réflexe de lui soumettre, indifféremment de la commune d'habitation, des situations extérieures au territoire prévu, dont l'ISG peut se saisir si l'usager semble isolé, en grande détresse et si la charge de travail le permet.

B.2 Caractéristiques principales des bénéficiaires

Sur les 278 situations traitées, **71 % ne sont pas connues des services sociaux**. Cela positionne l'ISG et de ce fait la Gendarmerie, comme les premiers interlocuteurs pour beaucoup de familles en difficulté sociale et/ou familiale.

Les victimes rencontrées sont à 78 % de sexe féminin et la tranche d'âge majoritaire est celle des 26-50 ans.

- 50 % des bénéficiaires sont comptabilisés comme victimes au sens où une dénonciation a été déposée en Gendarmerie (plainte, main courante, renseignement judiciaire) et/ou une procédure est en cours ;
- 36 % des bénéficiaires engageaient juste une démarche de conseil ;
- 12 % étaient rencontrés en tant que mis en cause.

B.3 Nature des problématiques rencontrées

64 % des situations pour lesquelles l'ISG a été interpellé portaient sur des faits de violence, dont 80 % dans un contexte familial (l'agresseur est un conjoint, ex-conjoint ou membre de la famille). Cela représente une hausse de 14 % par rapport à l'activité 2018.

Elle est notamment intervenue auprès de 103 victimes de violences conjugales ou extra-conjugales (93 femmes et 10 hommes) et 64 % d'entre elles déclaraient avoir subi des violences physiques. Cette augmentation, conforme aux tendances nationales, peut s'expliquer en partie par la libéralisation de la parole des victimes, encouragée depuis 2018 par les mouvements nationaux et internationaux et renforcée en 2019 par le Grenelle des violences conjugales.

Le reste des dossiers (soit 36%) portait sur des faits sans violence véritablement caractérisée, ce qui n'exclut pas un contexte de vives tensions ou générant de grandes préoccupations. Nous répertorions ainsi dans cette classification :

- les parents d'enfants en difficultés ou à risque et les différends liés à la garde : 25 % des situations totales
- les conflits conjugaux ou les séparations difficiles : 38 %
- les personnes isolées en difficulté sociale : 6.5%
- les personnes en difficulté atteintes de troubles psychiques : 14 %
- les différends de voisinage sans violence : 1.8 %

Sur l'année, l'ISG a été amenée à saisir 4 fois la Protection de l'Enfance via une information préoccupante et à rédiger trois signalements au Procureur, dont deux pour maltraitances sur mineurs.

Dans toutes les situations traitées, seulement 38 % font l'objet d'une réorientation vers le service de Gendarmerie.

Au regard des 278 situations accompagnées, ce chiffre démontre que pour les deux-tiers restants, une réponse partenariale a été jugée plus pertinente et aidante que la saisie judiciaire.

En effet, le besoin identifié relève en revanche à 38 % d'un contact avec un service social et à 20 % d'un rapprochement avec un service médical.

Les besoins peuvent bien entendu être pluriels et se compléter les uns les autres.

B.4 Illustration de la diversité des situations traitées

L'Intervenante Sociale en Gendarmerie est intervenue en 2019 majoritairement auprès de ménages non connus des services sociaux (71 %). Cela démontre bien l'intérêt de ces postes dans le **repérage précoce des difficultés sociales et familiales**.

Un partenariat s'est d'ailleurs tissé cette année avec un établissement scolaire professionnel permettant d'intervenir auprès d'un public jeune, souvent très fragilisé.

1) L'accompagnement partagé de la jeune M

Très souvent sollicitée par un établissement scolaire professionnel d'une commune rurale pour des dénonciations de violences intrafamiliales ou des faits de délinquance, la Gendarmerie de La Guerche de Bretagne a jugé judicieux de mettre en relation directement le Proviseur de l'établissement et l'Intervenante Sociale en Gendarmerie. Ainsi sur 2019, plusieurs temps d'échanges ont été organisés entre les deux professionnels pour partager les situations préoccupantes de jeunes, pouvant laisser penser, à travers leurs comportements ou leur propos, qu'ils pouvaient être victimes ou agresseurs, ou en tout cas en souffrance.

Le Proviseur a notamment évoqué le cas d'une jeune fille de 17 ans, que l'on prénommera Marion, scolarisée en bac pro « *services à la personne* ». Elle s'était confiée dernièrement auprès de l'équipe enseignante et lui avait fait part de faits d'agressions sexuelles intrafamiliales subis de ses 7 à 9 ans. Elle n'a dénoncé les choses à ses parents qu'à ses 13 ans et ces derniers ont ainsi déposé plainte en 2013.

Marion est restée ensuite sans nouvelles de la procédure et n'a pas fait, selon elle, l'objet d'un accompagnement ou d'attention particulière par sa famille. Ce n'est qu'en insistant qu'elle a appris au printemps 2019 que sa plainte avait été classée sans suite en 2016.

Sa famille et notamment sa grande sœur, dont elle se sentait très proche, n'avaient pas voulu lui faire part de cette décision. Depuis, Marion exprimait un profond mal-être observable dans le milieu scolaire. Elle expliquait cet état par les sentiments d'injustice et de trahison générés par la décision de classement et la dissimulation de la réponse par la famille. Le Proviseur a ainsi demandé à l'ISG si elle pouvait recevoir la jeune fille pour lui permettre de questionner et d'échanger autour de l'issue de cette plainte. L'entretien a donc eu lieu le 24/05/19 dans l'enceinte de l'établissement.

Marion est issue d'une fratrie de 7 enfants. Elle se situe au milieu et est la seule dans sa classe d'âge, ses frères et sœurs étant soit beaucoup plus âgés ou soit plus jeunes. Elle dit se sentir isolée dans sa famille, avoir du mal à y trouver sa place et n'être proche que de sa grand-mère, qui l'accueille très régulièrement.

Elle se sentait auparavant soutenue par sa grande sœur mais le lien serait « cassé » depuis que cette dernière a participé au secret autour de la décision de classement.

Marion apparaît introvertie et confirme ressentir un profond mal-être et sentiment de tristesse. Elle a ainsi des difficultés de sommeil, fait beaucoup de cauchemars et admet avoir quasi quotidiennement des idées suicidaires. Elle aurait été suivie au CMP jusqu'en janvier 2017 mais ses parents auraient souhaité mettre un terme aux soins. Elle dit vouloir y retourner mais pense que ses parents s'y opposeront et ne veut pas que l'ISG aborde le sujet avec eux. En revanche, Marion demande qu'on la renseigne sur les raisons du classement sans suite. Un nouveau RDV est ainsi fixé quinze jours plus tard.

Renseignements pris, l'ISG apprend que le classement a été prononcé pour infraction insuffisamment caractérisée (classement 21) bien qu'il y ait deux victimes et que l'expertise psychiatrique de la jeune fille crédibilise les faits et préconise un accompagnement psychologique de toute urgence.

Quelques jours plus tard, l'ISG est contactée par l'établissement qui constate que Marion exprime encore davantage sa détresse et s'est montrée agressive avec ses professeurs. Elle s'isole dans la cour, délaisse son hygiène, présente des mains très abîmées et semble abattue. Un nouveau RDV est ainsi organisé avec la jeune le 06/06/19 pour lui expliquer notamment le sens d'un classement 21.

Marion admet aller encore moins bien depuis qu'elle reparle et repense à son agression. Les relations avec sa famille se sont encore dégradées et elle ne souhaite plus se maintenir au domicile. Elle aimerait pouvoir aller vivre chez sa grand-mère ou être placée pour ne plus se sentir agressée par ses parents et frères/sœurs. Son père n'est présent que le week-end mais il aurait déjà été violent. Elle considère que ses parents ne portent aucun intérêt à elle. L'état de santé et la détresse exprimée de Marion étant préoccupants, elle est informée que l'ISG contactera ses parents pour partager les inquiétudes et leur soumettre une prise en charge médicale.

Le rendez-vous avec la mère de Marion a lieu le 12/06/19. Madame se dit dépassée par l'agressivité de sa fille qui s'exclut de la famille.

Ses proches disent avoir, en effet, perdu patience et ne plus savoir comment se comporter avec elle. Ils ne la comprennent plus même s'ils perçoivent qu'elle est en souffrance.

Comme leur fille, ils ne comprennent pas la décision de classement et n'ont donc pas su lui expliquer cette orientation. Madame valide l'orientation de sa fille vers un accompagnement psychologique même si elle est réservée sur l'efficacité.

Du fait des antécédents d'agression sexuelle, l'ISG privilégie une première évaluation par la CASED (Cellule d'Accueil Spécialisée de l'Enfance en Danger) et organise avec l'équipe spécialisée du CH Rennes sud, la prise en charge de la famille.

Plusieurs échanges avec le père et la mère de Marion seront nécessaires pour qu'ils se rendent disponibles et prennent conscience de l'urgence d'accompagner au plus vite leur fille en consultation.

L'information préoccupante en l'absence de mobilisation, bien qu'envisagée n'a finalement pas été nécessaire, les parents ayant fini par se rendre au rendez-vous proposé par la CASED quelques jours plus tard.

Dans les semaines qui ont suivi, Marion a continué de bénéficier d'un suivi par l'équipe de la CASED, qui a relayé aussi l'accompagnement vers le CDAS, vu le contexte familial compliqué.

Après une hospitalisation au mois d'octobre, Marion a fait l'objet, à sa demande, d'un placement en famille d'accueil.

Le 17/10/19, elle contacte ainsi l'Intervenante Sociale pour lui donner des nouvelles. Elle dit se sentir beaucoup mieux, poursuivre son accompagnement psychologique et développer son indépendance en travaillant en parallèle de ses études.

C. La participation à des groupes de travail et à des formations

C.1 La participation à l'ANISCG

L'Asfad étant adhérente de l'ANISCG (Association Nationale des Intervenants Sociaux en Commissariat et en Gendarmerie), l'ISG a participé aux différentes rencontres et formations proposées par l'ANISCG.

Deux fois par an, l'ANISCG organise des rencontres en région. Ces temps permettent aux ISCG du Grand Ouest de se retrouver et de réfléchir ensemble sur leur quotidien et leur pratique professionnelle. Cette mutualisation des expériences permet aussi de lutter contre l'isolement avec :

- ✓ La transmission d'informations nationales
- ✓ L'accueil des nouveaux ISCG du territoire
- ✓ L'échange sur les difficultés rencontrées dans notre organisation
- ✓ L'échange sur des situations sociales complexes.

Le coordinateur de l'association diffuse également régulièrement par mail les informations pertinentes pour la fonction et reste un interlocuteur mobilisable en cas de situation juridiquement litigieuse et de difficultés d'exercice des missions au sein des Commissariats/Gendarmeries.

C.2 La participation à des temps de formation, d'information collective et des réunions

Parce qu'il est toujours nécessaire de développer et de re-questionner sa pratique, qui plus est très spécifique pour un Assistant Social en Gendarmerie, l'ISG a également participé en 2019 à des colloques et à des formations :

- ✓ 05 juin 2019 : Journée de rassemblement régional des ISCG organisée par l'ANISCG à Rennes
- ✓ 17 et 18 juin 2019 : formation « *Violences conjugales et Protection de l'Enfance* : le rôle spécifique de l'ISG – Ateliers méthodologique (module initiation et perfectionnement suivi en 2016 et 2018). Formation dispensée par l'ANISCG à Rennes.
- ✓ 25-26-27 septembre 2019 : formation à l'approche systémique dispensée par Pégase processus en partenariat avec l'Asfad à Rennes
- ✓ 08 novembre 2019 : Assemblée générale de l'ANISCG à Paris
- ✓ 26 novembre 2019 : Colloque sur les cyber violences organisé par l'Asfad à Rennes
- ✓ 19 novembre 2019 : Immersion d'une demi-journée à la 3ème Chambre civile du Tribunal judiciaire de Rennes, en charge des ordonnances de protection

A ces différents temps forts, se sont ajoutées régulièrement des réunions de travail à l'Asfad avec des travailleurs sociaux du SPVCIF (Service de Prévention des Violences Conjugales et Intrafamiliales). Ainsi, l'ISG bénéficie une fois par mois, le lundi matin d'une réunion et d'une séance d'analyse de pratique avec l'équipe élargie.

De même, les trois ISCG de l'association se réunissent une fois par mois avec la Responsable de service pour traiter de l'actualité et des problématiques propres à la fonction. Finalement, une fois par trimestre, un temps individuel entre le travailleur social et la Responsable de service est programmé sur un des sites d'exercice.

C.3 Un travail approfondi autour de la valorisation statistique de l'activité ISG

Pour mettre en évidence et valoriser le travail quotidien de l'ISCG, il est demandé de comptabiliser les différents actes professionnels et classer par typologie le public et les situations traitées.

Pour ce faire, un premier tableau est fourni par l'état et commun aux secteurs Gendarmerie et Police. Cet outil est comptable et généraliste et ne permet pas ainsi de répertorier les identités des usagers, ni même d'affiner en fonction des particularités du territoire.

C'est pourquoi, à l'Asfad, un 2ème tableur est utilisé mais il nécessitait d'être perfectionné pour le rendre commun aux trois postes d'ISCG portés par l'Association, plus ergonomique et plus intuitif dans sa logique de remplissage. L'objectif donné était notamment de faire en sorte qu'il serve de base de remplissage pour le tableau de l'Etat et de répertoire des situations.

De nombreuses heures de travail ont été nécessaires sur le dernier semestre 2019 pour construire cet outil. L'équipe, la Responsable de service, aidées de l'Assistante de Direction ont travaillé pendant 6 réunions de 3h pour définir les items, les critères et construire l'outil sur Excel pour qu'il soit opérationnel dès janvier 2020.

Le tableur issu de ce travail va faire l'objet d'une phase test d'une année afin de pouvoir ensuite être amélioré.

C.4 La participation à des actions de communication médiatique

A l'occasion du développement du poste d'ISG sur le pays de la Roche aux Fées et de la signature de la nouvelle convention, **la presse locale a souhaité publier des articles pour faire connaître le service au grand public.**

Ainsi début d'année 2019, 5 articles sont parus dans :

- Ouest France pages locales Pays de la Roche aux Fées (annexe)
- Ouest France pages principales
- Le journal de Vitré
- Le magazine de Vitré communauté
- La newsletter de la MAIA et du CLIC DU Pays de Vitré – Portes de Bretagne.

Par ailleurs, enregistré en 2018, le reportage en plusieurs épisodes sur les violences intrafamiliales réalisé par Madame OLIVIER et Monsieur BARS pour Radio Laser a été diffusé au printemps 2019. Les journalistes qui se sont intéressés à la Brigade de Gendarmerie de Vitré ont interviewé à cette occasion l'Intervenante Sociale. Son témoignage est retranscrit dans l'épisode 4 et a été diffusé le 22/04/19.

"L'humain est capable du pire"

Lundi 22 Avril 2019

Ce sont les mots du Lieutenant CHALMEAU, de la Gendarmerie de Vitré. Lucide sur la nature humaine, mais fier de ses hommes, il raconte le quotidien des Gendarmes face aux violences intrafamiliales. Dans l'épisode 4, nous découvrons le métier - assez récent - d'Intervenante Sociale en Gendarmerie.



L'intervenante sociale en gendarmerie, complémentaire avec les forces de l'ordre

Au sein de la Gendarmerie de Vitré, on ne trouve pas que des gendarmes : **Christelle Mézière** ne porte pas l'uniforme, elle ne dépend pas du Ministère de la Défense mais de l'Asfad.

Travailleuse sociale, elle est depuis plusieurs années Intervenante Sociale en Gendarmerie. Un rôle important à l'heure où la Gendarmerie Nationale doit affronter des situations nouvelles.

Retrouvez les épisodes https://www.radiolaser.fr/L-humain-est-capable-du-pire_a24756.html
Boussole - Episode 4 (20.06 Mo)

De plus, le Grenelle des violences conjugales ayant mis tous les acteurs de la problématique « à l'honneur », les Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie ont eux aussi suscité un intérêt particulier dans le secteur social.

Le magazine spécialisé ASH (Actualités sociales hebdomadaires), revue nationale spécialisée en travail social, a souhaité illustrer les particularités de ces postes en milieu rural à travers l'ISG de la compagnie de Vitré. Une journaliste a ainsi suivi la professionnelle sur ses permanences de La Guerche de Bretagne et de Vitré sur la journée du 14/11/19. La parution de l'article est programmée en février 2020.

D. Les évolutions du poste

D.1 Une plus grande visibilité et implication dans le traitement des violences intrafamiliales.

L'année 2019 a sans conteste été celle de la prise de conscience du fléau des violences conjugales. Les mouvements militants, relayés ensuite par le Grenelle des violences conjugales, ont permis de réunir les professionnels du secteur médico-social et judiciaire pour réfléchir aux défaillances et besoins dans la prise en charge des victimes.

Au cœur de ce maillage, le rôle des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie a de nombreuses fois été considéré comme pertinent et facilitateur. En effet, dans cette problématique, comme le résume l'ANISCG, les ISCG offrent :

- une grande disponibilité dans l'accueil physique et une qualité d'écoute. Les ISCG évaluent le risque et le danger pour et avec les personnes et définissent ainsi les situations à prendre en compte en priorité. Ils centrent par ailleurs leur attention sur le ressenti et ce qui fait problème à la personne ;
- une intervention de proximité en temps réel en allant vers les personnes par une mise à disposition au plus près du temps de crise repéré. Ils se rendent disponibles au moment où s'exprime le besoin d'écoute, de soutien, de rupture de l'isolement, ce qui constitue un véritable levier d'intervention pour de possibles changements ;
- Une spécialisation des ISCG permettant de réaliser une évaluation précise des formes relationnelles de violences, entre conflit et relation de domination ;

- Une relation hors contrainte, basée sur la libre adhésion. L'ISG propose un contexte relationnel de rencontre sans danger pour la personne en garantissant le secret des échanges et le non jugement. Cela permet plus facilement l'émergence de la parole et l'expression des réalités vécues. Il adopte également vis à vis des personnes reçues une posture rassurante et valorisante sur les compétences, notamment concernant la situation de leurs enfants. Cela permet ainsi de limiter le danger ressenti à ce sujet et d'offrir la possibilité de parler de ce qu'elles n'osent pas évoquer à d'autres professionnels. Ainsi, cette posture éthique dans un cadre d'intervention de libre adhésion et sans contrainte, permet de garantir à la personne la possibilité de décider et de choisir les moyens de mise en œuvre de sa protection.

C'est pourquoi la synthèse des groupes de travail départementaux et nationaux sur l'amélioration de la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales tendent vers une implication plus grande et généralisée des ISCG. Néanmoins, les modalités de cette contribution doivent être réfléchies et maîtrisées de façon à ne pas transformer les professionnels en « instrument » de l'organe judiciaire ce qui compromettrait le principe primordial de libre adhésion de la personne à l'accompagnement proposé par les ISCG. Par ailleurs, il semble nécessaire de ne pas saturer l'exercice des postes par les situations de violences intrafamiliales afin de laisser le temps et les moyens de traiter également toutes les autres situations de détresse sociale.

Néanmoins, au niveau local, l'ISG a été associée en novembre 2019 à la création du groupe de protection des familles de la compagnie de Vitré. Cette structure fonctionnelle, rassemblant tous les militaires, dont la formation et les compétences concourent à la lutte contre les violences, a vocation à apporter une aide au traitement des situations les plus complexes. L'Intervenant Social y est intégré en vue de favoriser les articulations et les étayages médico-sociaux nécessaires en parallèle des enquêtes.

D.2 Le développement des postes d'ISCG sur le département

La Préfecture et le Département d'Ille et Vilaine, associés à certaines collectivités locales, ne cachent plus leur intérêt et leur soutien au développement de postes d'Intervenants Sociaux Commissariat/Gendarmerie, conformément aux mesures annoncées à l'issue du Grenelle des violences conjugales. Ainsi la mesure n°8 prévoit la création au niveau national de 80 postes supplémentaires au 271 existants en 2020 et 81 postes en 2021.

L'Ille-et-Vilaine pourra peut-être bénéficier de ce développement pour renforcer les 4 postes déjà existants, de quoi permettre d'envisager sur les temps à venir, des échanges de pratiques fort intéressants et soutenant entre professionnels en poste.

ANNEXES

1) CARTE DU TERRITOIRE D'INTERVENTION

2) CARTE DE VISITE DE L'ISG

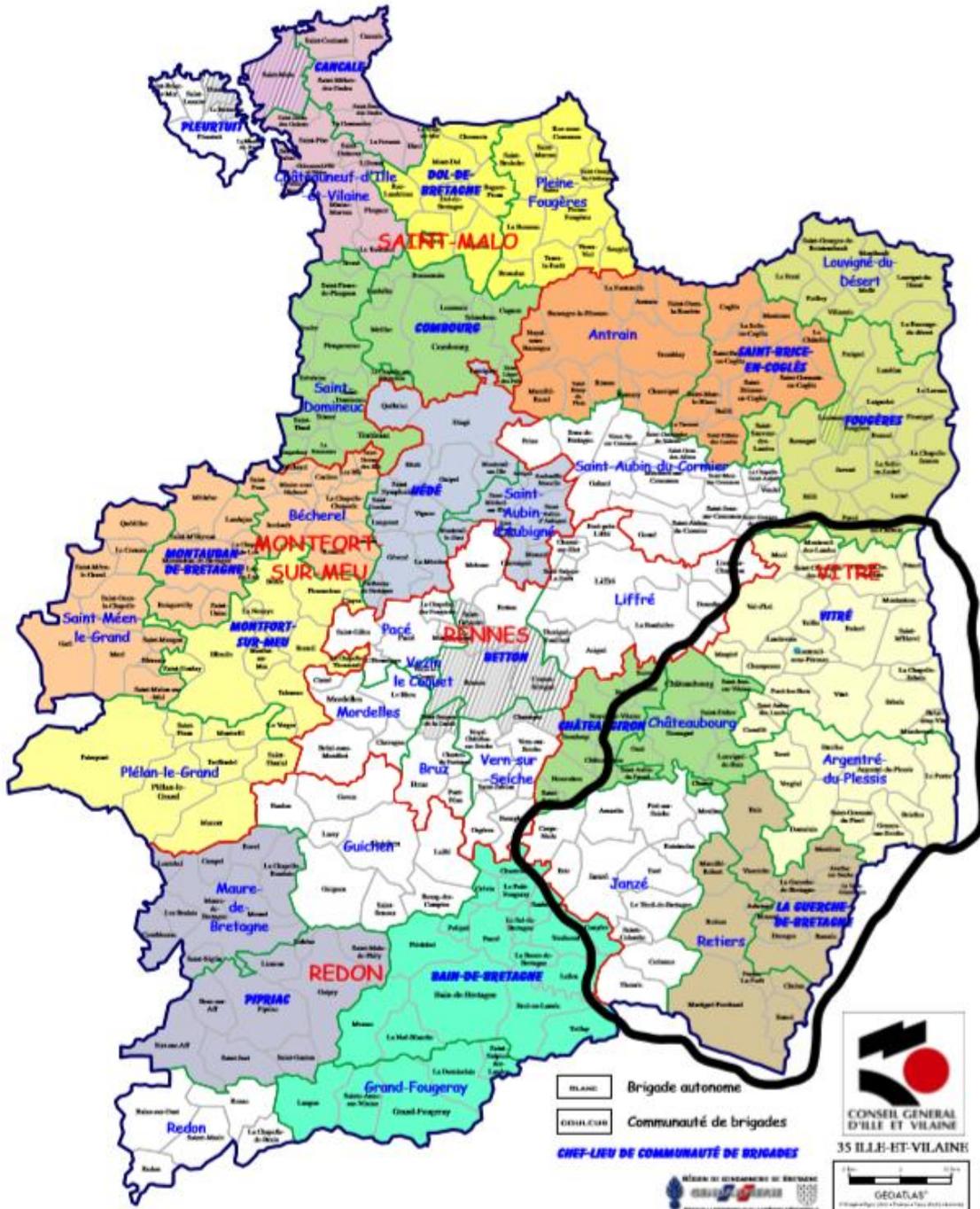
3) FICHE DE SAISINE ISG/GENDARMERIE

4 à 8) ARTICLES DE PRESSE

9) TABLEAUX CHIFFRES STATISTIQUES

ANNEXE 1 : Territoire d'intervention, Vitré communauté/Pays de la Roche aux fées

COMMUNAUTÉS DE BRIGADES



ANNEXE 2 : Carte de visite

	<p>Mme MEZIERE Christelle <u>Intervenante sociale en Gendarmerie</u> Pays de Vitré communauté Pays de La Roche aux Fées Tel : 06.71.01.69.23</p>
<p>Rendez-vous possible :</p> <ul style="list-style-type: none">- Brigade de Retiers- Brigade de Château bourg,- Brigade de La Guerche de Bretagne,- Brigade d'Argentré du Plessis,- Brigade de Janzé- Brigade de Vitré :	<p>Lundi : 14h-17h30 Mardi : 14h-17h30 <u>Vendredi</u> : 9h-12h Jeudi matin : 10h-12h Vendredi : 14h-17h30 Mardi : 9h-12h Mercredi 10h-19h (<u>smne</u> impaire) Jeudi 14h- 19h</p>

FICHE DE SAISINE DE L'INTERVENANT SOCIAL GENDARMERIE

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Informations à destination exclusive de l'ISG communiquées dans le cadre d'une situation de détresse sociale identifiée

- Cette fiche ne se substitue pas à l'ouverture d'une enquête judiciaire en cas d'infraction -

ORIGINE DE L'ALERTE

Militaire ou unité à l'origine de l'alerte :
Compagnie ou escadron

Date, heure et lieu des faits ou intervention :

PERSONNE(S) CONCERNÉE(S)

IDENTITE DE LA PERSONNE MIS(E) EN CAUSE

<i>Sexe</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
<i>Situation de famille</i>	<i>Validité état-civil</i>	
	<i>Identité déclarée</i>	
<i>Date naissance</i>	<i>Commune naissance et Code Postal</i>	<i>Pays</i>
		<i>INSEE</i>
		France
<i>Adresse</i>		
	<i>Commune résidence et Code Postal</i>	<i>Pays</i>
		<i>INSEE</i>
<i>N° de téléphone</i>	<i>N° tph portable</i>	<i>Profession</i>
		<i>Nationalité</i>
		Française
<i>e-m@il</i>		<i>Fax</i>

SITUATION

Nature des faits :

- physiques psychologiques sexuelles
 Violences
 Harcèlement Abus de confiance Conflits
 TEH Dérive sectaire Radicalisation
 Atteinte aux biens (vol, dégradations, ...)
 Difficultés éducatives / autorité parentale
 Conduites à risques (fugue, addictions, TS, dépression, ...)
 Autres

Facteurs aggravants :

- Alcool Stupéfiants Santé
 Logement en désordre et/ou sale

Oui Non

Présence d'enfants :

(en cas de réponse positive, précision possible identité et âge de l'enfant)

Fréquence des interventions :

- Situation non connue Interventions multiples

Positionnement sur une intervention ISG :

- N'a pu être informé du dispositif
 A refusé sur l'instant l'intervention ISG
 Accepte et peut être contacté par téléphone

Mesures prises :

- Aucune MCG RJ PVE

ÉLÉMENTS DE SITUATION

PORTRAIT. Christelle Mézière à l'écoute de la souffrance

L'intervenante sociale en gendarmerie (ISG) intervient auprès de personnes en difficulté dans les Pays de Vitré et de La Roche-aux-Fées. Elle précise ses missions.

Christelle Mézière pourrait passer pour une simple civile dans une gendarmerie. À ceci près qu'elle y travaille et que ses missions l'amènent à être en contact avec les militaires.

Christelle Mézière est ISG dans un large rayon autour de Vitré (elle intervient à Retiers et Janzé depuis le 1^{er} janvier). Comprendre intervenante sociale en gendarmerie. Certains la verront peut-être comme une assistante sociale...

Ecoute, conseil, orientation

« Il faut être assistante sociale de formation pour prétendre à être ISG, appuie Christelle Mézière. J'ai vécu auparavant une expérience auprès de sans domicile fixe notamment dans les centres d'hébergement d'urgence. »

« Dans certains cas, la plainte est clairement contre-productive »

Elle est en poste dans le Pays de Vitré depuis 2016, salariée de l'ASFAD, association rennaise d'aide aux femmes victimes de violence. Rien que pour l'année 2018, elle estime à 250 le nombre de dossiers passés entre ses mains. Où se situe la frontière entre les affaires traitées par la gendarmerie et celles traitées par ses soins ?

« Je m'occupe de ce qui ne relève pas du code pénal, assure-t-elle. Les gendarmes se saisissent en premier lieu



Christelle Mézière occupe la fonction d'intervenante sociale en gendarmerie dans le Pays de Vitré depuis bientôt trois ans.

de situations définies après des appels ou des visites à la brigade. Ensuite, j'interviens au contact des usagers, notamment, sur la prévention de la récurrence. Je tiens un rôle pédagogique dans les procédures et facilitateur de liens entre le monde médico-social, judiciaire et le public. En revanche, je ne fais pas d'accompagnement sur le long terme. J'écoute, je conseille, j'oriente. »

Son champ d'action englobe les violences conjugales, la détresse suicidaire, la dépendance à l'alcool et à la drogue ou encore le mal-logement. L'ISG a un strict devoir de confidentialité, même vis-à-vis des gendarmes si la procédure l'y oblige.

De nombreux cas de violences conjugales

De la même manière qu'elle se doit de rester objective. C'est pourquoi il n'est pas rare qu'elle reçoive au même moment les membres d'un couple en plein conflit.

« Du point de vue de la victime, on réfléchit à d'autres types de solution que la plainte. La gendarmerie peut mettre du temps à la traiter ou elle peut être classée sans suite. Dans certains cas, la plainte est clairement contre-productive », assène Christelle Mézière. L'intervenante sociale ne cache pas qu'elle a affaire à un nombre croissant de cas de violences conjugales.

Une augmentation en adé-

quation avec « la recrudescence importante du nombre d'interventions de la brigade de La Guerche-de-Bretagne », par exemple, pour le même type de faits.

Christelle Mézière ou une petite lumière pour les personnes en détresse.

Ronan Strullu

PRATIQUE

Christelle Mézière reçoit en entretien, sur rendez-vous, au sein des gendarmeries de Vitré, Châteaubourg, Argentré, La Guerche, Janzé et Retiers. Elle peut aussi se déplacer en mairie. Contact : 06 71 01 63 23.

Une assistante sociale chez les gendarmes

Janzé — Ses missions : être à l'écoute des victimes de violences conjugales et aider les personnes en détresse. L'objectif est de leur proposer des solutions, de sortir d'un conflit.

Christelle Mézière est assistante sociale. Elle intervient, désormais à la brigade de gendarmerie de Janzé.

Diplôme d'assistante sociale en poche, elle a fait ses premières armes à Paris en 2006, à la communauté d'Emmaüs. Elle est arrivée en 2011 à Rennes, pour apporter son aide aux personnes sans domicile fixe (SDF) : « Un milieu compliqué où on a le sentiment d'intervenir trop tard », raconte-t-elle.

En cas d'urgence

Désormais, elle tiendra une permanence, à la gendarmerie janzéenne. Sa mission est d'écouter les personnes, essentiellement des femmes, victimes de violences conjugales qui ont déposé plainte à la gendarmerie. « Je tiens une permanence les vendredis mais je peux, à la demande des gendarmes, intervenir, à tout moment, en cas d'urgence ». Elle intervient à la demande uniquement de la brigade.

Ses missions ne sont pas seulement dédiées aux femmes. Des hommes ont aussi besoin de son soutien. « C'est le cas, par exemple, sur le droit du père. Lorsque la garde des enfants n'est pas respectée par la mère, après un divorce ».

Benoît Blanchard, commandant de la brigade territoriale autonome de Janzé explique : « Elle est un complé-



Christelle Mézière, assistante sociale, tient désormais une permanence à la brigade de gendarmerie de Janzé, un souhait du major Benoit Blanchard, commandant de la brigade territoriale autonome de Janzé. (Crédit photo : Ouest-France)

ment de notre travail. »

Elle propose écoute et cherche des solutions de sortie de conflit. Son rôle est aussi de détecter la détresse de personnes isolées. « Ces personnes ne sont généralement pas connues du CDAS », affirme-t-elle.

Ce projet est impulsé par l'association rennaise Asfad, créée en 1969 pour soutenir les femmes en difficul-

té, notamment dans le cadre des violences conjugales. Son action est financée, à parts égales, entre l'État, la Région et la Roche aux Fées communauté.

Contact : Christelle Mézière, 06 71 01 63 23. **Janzé** le vendredi de 14 h à 17 h 30 et **Retiers** le lundi de 14 h à 17 h 30.

Thourie

NOUVEAU
ENSEI

Vitré

Rédaction : 136, boulevard de Châteaubriant
Tel. 02 23 55 11 00 - Fax : 02 23 55 11 11
Courriel : redaction.vitre@ouest-france.fr
Relations abonnés : Tél. 02 99 32 66 96

Ouest-France
Mardi 22 janvier 2019

Elle travaille pour « abaisser les craintes »

Christelle Mézière est intervenante sociale en gendarmerie dans le pays de Vitré. Une fonction relativement nouvelle, consistant à aider les usagers les plus fragiles, en appui des gendarmes.

À l'échelle nationale, Christelle Mézière fait partie des 240 professionnels employés en tant qu'intervenants sociaux en gendarmerie.

Cela fait trois ans qu'elle œuvre dans les brigades du pays de Vitré (Vitré, Châteaubourg, La Guerche-de-Bretagne, Argentré-du-Plessis), où le poste a été créé en 2013, puis est porté par l'Asfad, association spécialisée dans l'accompagnement de femmes victimes de violences.

240 dossiers traités

Chaque ouverture est « à l'initiative de la police et de la gendarmerie, pour des missions de conseil et d'écoute en amont des procédures judiciaires », précise l'assistante sociale.

Depuis le 1^{er} janvier, son champ d'action est étendu au pays de La Roche-aux-Fées et donc aux brigades de Retiers et Jarzé.

« Dans 70 % des cas », ce sont les gendarmes qui lui transmettent des situations à traiter.

Celles-ci peuvent aussi émaner des avocats, des professionnels du secteur médico-social, mais il arrive aussi que les usagers prennent directement contact avec Christelle Mézière. L'année dernière, elle a ainsi été saisie environ 350 fois, pour environ 240 dossiers traités.

Celle qui se considère comme « un facilitateur de lien à l'interface du champ judiciaire, public et médico-social » est en étroite relation avec les gendarmes afin de « travailler sur les causes des difficultés repérées et prévenir la récidive ».

« Personnaliser la réponse »

D'après elle, il s'agit de « déconstruire les représentations pour abaisser



Depuis le 1^{er} janvier, Christelle Mézière est intervenante sociale en gendarmerie dans le pays de la Roche-aux-Fées, en plus de déjà exercer dans le pays de Vitré depuis 2016.

les craintes que peuvent avoir les usagers en allant à la gendarmerie », mais aussi d'« offrir une écoute bienveillante ».

Parmi le public qu'elle reçoit, les maux sont souvent les mêmes : détresse suicidaire, troubles de voisinage, problèmes de dépendance à l'alcool ou à la drogue, grande précarité, séparations conflictuelles ou encore violences intra-familiales.

Dans cette dernière catégorie, en 2018, elle a accueilli plus de 25 % des personnes ; signe que « la parole se libère ». Si, dans certaines circonstances, l'issue ne peut être que judiciaire, Christelle Mézière indique qu'il faut « essayer de réfléchir à d'autres

types de relation ».

Toujours en 2018, plus de 30 % des personnes qu'elle a rencontrées sont venues en dehors de toute procédure. Quoi qu'il en soit, l'essentiel est de « personnaliser au maximum la réponse ».

Contrairement à son expérience passée en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), aujourd'hui, elle n'est plus dans l'accompagnement ; bien qu'elle « ne s'interdise pas de voir les personnes plusieurs fois » si nécessaire. « Je reçois quand le besoin est le plus prégnant, j'évalue et je réoriente ».

Sur rendez-vous en gendarmerie ou en mairie. Brigade de Vitré : mardi 9 h - 12 h ; mercredi 10 h - 19 h (en semaine impaire) ; jeudi 14 h - 19 h. Brigade de Châteaubourg : mardi 14 h - 17 h 30. Brigade de La Guerche-de-Bretagne : vendredi 9 h - 12 h. Brigade d'Argentré-du-Plessis : jeudi 10 h - 12 h. Brigade de Retiers : 14 h - 17 h 30. Brigade de Jarzé : vendredi 14 h - 17 h 30.

Contact : 06 71 01 63 23.

Aymeric MALONGA.

La question du jour

Qui veut devenir miss Jeunesse pays de Vitré ?

C'est une première : un casting est organisé pour élire miss Jeunesse pays de Vitré.

Ce concours est « basé sur la personnalité des jeunes filles, sans critère de taille ni de poids », est-il annoncé.

Pour y participer, il faut être âgée de 15 ans minimum et de 20 ans maxi-

mum et habiter en pays de Vitré. Le casting a lieu ce samedi 26 janvier, de 14 h à 17 h, au Mc Donald (place Villajoyosa).

Renseignements : 07 86 39 42 46 ou 06 63 98 60 81 ou bretagne@missjeunessefrance.fr

La phrase

« Nous avons en projet l'aménagement de stationnements pour les camping-cars. Nous avons repéré quelques sites », Jean-Luc Veillé, adjoint au tourisme, lors du conseil municipal jeudi.

Marie-Hélène, bénévole de longue date

Assistante maternelle, Marie-Hélène Benard a reçu une médaille, bien méritée, pour son engagement en tant que bénévole.



ANNEXE 7 : Article GALOUPAT de Février 2019

GALOUPAT

La newsletter de la MAIA et des CLIC du Pays de Vitré-Porte de Bretagne



Edito

Par Isabelle Boucherie, Trésorière de la MAIA Pays de Vitré-Porte de Bretagne et directrice de l'Association de Développement Sanitaire du Pays de Vitré (ADSPV)

Le Pays de Vitré-Porte de Bretagne est connu et reconnu par les instances départementales et régionales pour être un territoire dynamique, innovant et souvent cité en modèle sur les projets à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

La mise en œuvre de la MAIA dès mai 2016 est un signe de ce dynamisme.

Comme vous l'avez compris depuis plusieurs mois, l'équipe MAIA, soutenue par l'Association, le Conseil départemental d'Ille et Vilaine et l'Agence Régionale de Santé Bretagne, travaille à améliorer la lisibilité et l'organisation de toutes ces ressources pour une plus juste réponse aux besoins de la population.

Ce travail ne peut se faire qu'avec vous et grâce à vous, partenaires, services et structures de notre territoire : votre implication est un gage de réussite pour la méthode MAIA qui va continuer de se déployer sur cette nouvelle année.

L'année 2019 a été riche de votre travail avec l'équipe MAIA sur les thèmes de l'hébergement temporaire, l'accueil de jour itinérant, l'identification des ruptures de parcours...

En 2019, nous continuerons à travailler sur ces thèmes, mais également sur notre interconnaissance entre services et structures, sur l'offre de transport adapté et sur l'information partagée via GALOUPAT qui ne peut vivre sans vos contributions : n'hésitez pas à nous transmettre vos actualités et articles pour la prochaine édition !



Dans ce numéro

Actualités du Pays de Vitré-Porte de Bretagne	1
Zoom sur les acteurs du territoire	5
Prévisions météo / e-caméra	6
Agenda / Contacts	7

Numéro 4 - Février 2019

Zoom sur les acteurs du territoire

Christelle Mézière - Intervenante Sociale en Gendarmerie



Intervenante Sociale en Gendarmerie (ISG) sur une partie du Pays de Vitré depuis 2016, Christelle Mézière intervient depuis le 1er janvier 2019 sur tout le territoire du Pays de Vitré-Porte de Bretagne.

Assistante sociale de formation, soumise au secret professionnel, elle est sollicitée notamment dans des situations de violences intrafamiliales, de différends liés aux droits et devoirs parentaux, de détresse suicidaire, de

dépendances, de mal-logement. Sa posture éthique, dans un cadre d'intervention de libre adhésion et sans contrainte, permet aux personnes d'exposer ce qu'elles n'osent parfois pas dire aux autres professionnels et de garantir à la personne de décider et de choisir les moyens de mise en œuvre de sa protection. Il s'agit également de prévenir la récidive et l'aggravation des difficultés en recherchant, avec les personnes concernées, quand c'est encore possible, des solutions de résolution amiable des conflits.

En participant aux logiques de réseau et en facilitant le recensement et la remontée des besoins sur un territoire, l'ISG permet le développement de réponses innovantes. Son travail vient en complément de celui des policiers et gendarmes, des associations d'aide aux victimes et aux auteurs de violences, les psychologues en commissariat et aux services sociaux et de santé.

Christelle Mézière reçoit en entretien, sur rendez-vous, au sein des gendarmeries de Vitré, Châteaubourg, Argentré, La Guerche, Janzé et Retiers. Elle peut aussi se déplacer en mairie.

Contact :

Tél. : 06 71 01 69 23

Gaëlle Luce-Oubry - Socio-esthéticienne à domicile

La socio-esthéticienne est un maillon complémentaire dans une équipe pluridisciplinaire. Ce nouveau métier, par la valorisation esthétique de la personne, est un outil pour lui permettre de se sentir exister, vivre, respectée. Diplômée socio-esthéticienne au CHU de Tours en 2005, socio-esthéticienne au CHU de Rennes, ainsi qu'en milieu associatif spécialisé en oncologie, Gaëlle Luce-Oubry intervient au domicile ou dans les établissements. Elle est soumise au secret professionnel et adapte les techniques esthétiques et de bien-être pour tous les publics en souffrance, fragilisés.



Contact :

Tél. : 06 72 81 07 91

www.gaelle-socioestheticienne.com

contact@gaelle-socioestheticienne.com

ANNEXE 8 : Article « Le Journal de Vitré communauté » Mars 2019



UNE INTERVENTION SOCIALE AU CÔTÉ DES GENDARMES

L'Intervenante Sociale en Gendarmerie écoute, conseille et oriente les personnes en difficulté.

« Je suis un facilitateur de lien entre les structures médico-sociales, le système judiciaire et les forces de l'ordre ». Christelle Mézière est Intervenante Sociale en Gendarmerie (ISG), un poste porté par l'AFSAD. Si elle intervenait sur Vitré Communauté depuis 2016 elle a vu, depuis janvier 2019, son champ d'action s'élargir au territoire de la Roche aux Fées. Son emploi du temps est donc divisé entre les gendarmeries d'Argentré-du-Plessis, Châteaubourg, La Guerche-de-Bretagne, Vitré, Janzé et Retiers. Pour quelles missions ? « Je suis à disposition des usagers des gendarmeries pour les accompagner dans leurs difficultés comme lors de situations de violence intrafamiliales, de conflits pour les séparations ou les gardes d'enfants, de détresse suicidaire, de

troubles de voisinage... »
Pour chaque situation, l'ISG écoute, conseille et oriente.

« Je dois souvent savoir lire entre les lignes, définir les besoins, déterminer les priorités, accompagner les personnes dans leur dépôt de plaintes quand cela est nécessaire ou tendre vers une médiation ».

250 DOSSIERS TRAITÉS DANS L'ANNÉE

En 2018, l'ISG a traité environ deux-cinquante dossiers. « Des personnes viennent également me voir en dehors des procédures pour questionner des alternatives à la saisie de la justice ou pour savoir à contrario dans quoi elle s'engage en déposant plainte ». La grande majorité du temps, ce sont les gendarmes qui orientent les personnes vers Christelle Mézière. « Parfois les personnes me sont adressées par les professionnels médicaux ou



les avocats », souligne Christelle Mézière qui est l'une des quatre ISG d'Ille-et-Vilaine qui sont répartis sur Saint-Malo, Redon et Rennes. « Le poste se développe depuis une dizaine d'années mais à un rythme très lent. Il y a seulement 261 ISG en France. Certains départements ne sont pas pourvus », regrette Christelle qui sait que le poste sur le territoire de Vitré Communauté a pu se mettre en place à la demande des gendarmes et des élus locaux. En conclusion, elle promet : « Ma porte reste toujours ouverte en complémentarité des autres acteurs, surtout quand la procédure judiciaire dure ».

CONTACT
Christelle Mézière au 06 71 01 69 23

ANNEXE 9 : Tableaux statistiques

NOMBRE SAISINES	429
GENDARMERIES	279
Vitré	160
Argentré	40
La Guerche de Bretagne	78
Retiers	39
Janzé	49
Châteaugiron	20
Autres secteurs	8
Autres services gendarmerie	0
SERVICES EXTERIEURS	
Services sociaux	61
Services de soins	6
ASFAD	5
Associations	10
Elus	9
Education Nationale	0
Avocat	0
Bailleur	2
Autres ISCG	0
L'intéressé	42
Autres	0

SUITES DONNEES	
Suivies d'actions	278
Simple contact	104
Sans suite	47
ACTIONS ENGAGEES	
Entretiens usagers	608
Echanges partenaires	396
Ecrits professionnels	11
dont IP	5
dont signalement	3
SITUATIONS CONNUES SERVICE SOCIAL	
oui	80
non	198
SITUATIONS CONNUES GENDARMERIE	
oui	141
non	137

CARACTERISTIQUES PERSONNES RENCONTREES				
HOMMES	Moins 18 ans	18-25 ans	26-60 ans	Plus 60 ans
Victimes	2	1	13	7
Mis en cause	0	3	20	3
Hors champ pénal	1	2	29	4
FEMMES	Moins 18 ans	18-25 ans	26-60 ans	Plus 60 ans
Victimes	9	14	119	19
Mis en cause	1	1	5	1
Hors champ pénal	2	3	52	5
TOTAUX	15	24	238	39

PROBLEMATIQUES VIOLENCES	178
Physique	88
Verbale/psychologique	154
Sexuelle	47
Matérielle	24
Financière, économique	27
Administrative	6
CONTEXTE	
Sphère privée	258
Sphère professionnelle	1
Sphère scolaire	8
Sphère publique	11
CONTEXTES SPECIFIQUES	
Alcool	69
Stupéfiants	23
Troubles psychiatriques	41
Armes	2
Médicaments	3
Autres	3

PROBLEMATIQUES HORS VIOLENCE	94
Séparation conflictuelle	13
Différends / garde d'enfants)	34
Problème psy	3
Enfant en danger	7
Conflit familial	11
Fugue	2
Conduite addictive	9
Aide aux parents d'enfant délinquant	1
Harcèlement	1
Conflit de voisinage ss violence	1
Détresse sociale	4
Disparition inquiétante	0
Suicide ou tentative	5
Expulsion locative	0
Démarches consécutives à un décès	0
Escroquerie	0
Ivresse manifeste	0
Autre problématique	3

PROFILS MIS EN CAUSE	
Conjoint/concubin	64
Ex conjoint/concubin	107
Parent	16
Enfant	18
Frère/sœur	4
Collègue / camarade	5
Collègue subalterne	0
Collègue hiérarchique	1
Voisinage	8
Autre tiers identifié	14
Tiers inconnu	2

ORIENTATIONS	
CDAS	74
CCAS	1
AIS / SOS VICTIMES	5
CIDFF	1
CAF	12
Services de médiation	23
Education Nationale	4
Autres services sociaux	13
Services aide éducative	4
Procureur	11
JAF	71
Avocat	39
Huissier / Notaire	4
Suivi Gendarmerie	40
Dépôt de plainte	49
Main courante	12
RJ	5
Organisation d'une protection	1
ISG/ISC autre secteur	1
Bailleur	10
Hébergement d'urgence	7
Urgences Hopital	1
CSAPA	7
Service accmpt psychologique	47